

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de LA MÉNITRÉ, se sont réunis à l'Espace Culturel de la Ménitré, à titre exceptionnel compte tenu des consignes de sécurité sanitaire, sur convocation en date du 16/07/2021, qui leur a été adressée par le Maire.

Conseillers municipaux présents :

Mmes et MM. Tony GUÉRY, Yves JEULAND, Isabelle PLANTÉ, Michel LEBRETON, Christine LESELLE, Clarisse NOURRY, Isabelle NICOLAS, Guillaume BROSSARD, Cristina PEDRERO-MILLOT, Anne PAIN-GRIMAULT, Laurent MERAUT, Isabelle LAMÉ, Pascale YVIN, Jackie PASSET, Roger DELSOL, Catherine DAZZI-RIVIERE

Conseillers municipaux absents excusés :

Mmes et MM. Benjamin LABA, Yohann RENAUDIER, Ludovic LAMBERT

Pouvoirs :

Mmes et MM. Benjamin LABA à Tony GUÉRY, Yohann RENAUDIER à Michel LEBRETON, Ludovic LAMBERT à Yves JEULAND

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu des séances précédentes

Finances

3. Socle numérique de l'école élémentaire : convention avec l'Etat pour le financement
4. Local des orthophonistes : nouveau loyer
5. CAF : demande de subvention

Divers

6. Questions diverses

1) SOCLE NUMERIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE GENEVOIX : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LE FINANCEMENT (N°07/2021-77)

Un dossier de candidature a été déposé fin mars 2021 dans le cadre de l'appel à projets pour le socle numérique des écoles élémentaires (inséré dans le dispositif France Relance).

En vue d'une continuité pédagogique, le projet pour l'école élémentaire Maurice Genevoix consiste à l'équiper d'une flotte de 15 ordinateurs portables, assimilée à une classe mobile pouvant servir à deux classes. Compte tenu de la configuration des lieux (étage sans ascenseur), il n'est pas possible de disposer d'une armoire mobile connectée généralement associée aux classes mobiles.

Toutes les classes n'étant pas équipées en informatique, ce socle d'ordinateurs supplémentaires complètera l'équipement existant.

Le coût total prévisionnel est de 11 467 € TTC, décomposé ainsi qu'il suit :

- Equipement matériel informatique : 10 110 €
- Espace numérique de travail (ENT) : 1 357 €

Le projet présenté a été retenu pour un financement total de 5 576 € : 4 900 € pour le matériel et 676 € pour l'ENT.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022, la commune disposant jusqu'au 31/12/2022 pour réaliser la dépense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Valide le projet présenté qui sera inscrit au budget 2022 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Christine LESELLE 5^{ème} adjointe, à signer la convention de financement correspondante, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2) LOCAL DES ORTHOPHONISTES – NOUVEAU LOYER (N°07/2021-78)

Considérant les travaux d'extension réalisés par la commune de La Ménitrie dans les locaux communaux de l'ancienne gare SNCF en vue de l'installation d'un orthophoniste supplémentaire ;

Après avoir pris connaissance des conditions du loyer actuel et du loyer proposé ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Décide de fixer le loyer mensuel des locaux loués aux orthophonistes, situés dans l'ancienne gare SNCF, à 1 139 € à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3) CAF – DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE FINANCIERE MATERIEL/MOBILIER (N°07/2021-79)

Vu le projet de renouvellement du logiciel enfance / jeunesse et du portail famille ;

Considérant les améliorations attendues pour l'ensemble des services concernés ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Valide le projet de renouvellement du logiciel enfance/jeunesse et du portail famille s'élevant à la somme prévisionnelle de 23 420 € HT ;

- ⇒ Demande la subvention la plus élevée possible à la CAF de Maine-et-Loire soit 80% sur une dépense plafonnée à 20 000 € HT ;
- ⇒ Décide de programmer les crédits nécessaires sur le budget 2022 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Christine LESELLE 5^{ème} adjointe, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

CAF – DEMANDE DE SUBVENTION - AIDE FINANCIERE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE (N°07/2021-80)

Vu l'estimation sommaire des travaux de rénovation et réhabilitation de l'ancien logement situé rue Jeanne de Laval, destiné à accueillir l'Espace Jeunesse ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- ⇒ Valide le projet de réhabilitation présenté, dont l'estimation sommaire s'établit à la somme prévisionnelle de 69 600 € HT ;
- ⇒ Demande la subvention la plus élevée possible à la CAF de Maine-et-Loire soit 60% sur une dépense plafonnée à 300 000 € HT ;
- ⇒ Rappelle que des crédits ont été ouverts sur le budget 2021 et qu'ils seront complétés sur le budget 2022 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Yves JEULAND 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Tony GUÉRY,
Maire de La Ménitré,

